

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2025-005

Date de convocation : 10 février 2025

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le **18 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, CATRAIN, MARTIN, GIORGIO, BURLET, BOBICHON, COQUARD, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes PETER, REVOL, NELIAS

Secrétaire de séance : Mme Agnès NELIAS

Objet : Avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes à la Préfecture

Monsieur le Président explique qu'une convention a été passée avec la Préfecture en 2017 pour mettre en place la télétransmission des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat. Un avenant signé le 29 mai 2019 étendait le périmètre de transmission aux actes relevant la commande publique.

Dans le cadre du déploiement du Compte Financier Unique (CFU = document qui se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion élaboré par le comptable public), il convient de signer un avenant pour la transmission spécifiques des documents budgétaires. Cet avenant a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Monsieur le Président procède à la lecture du projet d'avenant.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des documents budgétaires à la Préfecture
- **Autorise** le Président à signer ledit avenant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance
Agnès NELIAS



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20250218-2025_005-DE